

Bonjour [First Name],

A LA UNE

Restauration

Hospitalisation

Ticket restaurant

JO

C'est quoi un élu CFE-CGC ?

Egalité femmes-hommes

Chauffage à Levallois

Restauration chez Covéa

Vous avez été nombreux à répondre au sondage de la CFE-CGC sur la restauration collective, preuve que ce sujet fait partie de vos préoccupations ! Comme promis, nous vous faisons un retour sur cette consultation. Cliquez [ici](#) pour le consulter.



Mesures Covéa pour les JO

Grâce à votre mobilisation sur la Workplace, les réseaux sociaux... et la pétition, la Direction a décidé de faire évoluer le dispositif. Cette évolution a été rendue possible par vos actions. Sans votre soutien massif, rien n'aurait été possible.

Pour autant, la CFE-CGC regrette le maintien de deux positions totalement dogmatiques :

- **Le jour de présence sur site qui ne s'explique pas pour les télétravailleurs !** Oui, nous sommes favorables au maintien du collectif de travail. Cependant, sur cette période exceptionnelle, quelle sera la plus-value de ce jour impératif sur site ? Cela a tout d'une règle de présentisme inutile et improductive.
- **Pas de réelle avancée pour les salariés non éligibles au télétravail !** Sauf erreur, le télétravail fut possible dans les agences pendant la crise du Covid – crise qui a duré bien plus longtemps que la durée des épreuves des jeux olympiques et paralympiques. Quant à la récupération des journées des 26 juillet et 28 août pour les salariés non éligibles au télétravail et exerçant sur les sites fermés, la Direction ne semble pas avoir abandonné sa mesquinerie...
- Enfin, nous n'oublions pas que les jeux auront également un impact **en dehors de Paris**. Certaines agglomérations accueillent des épreuves mais rien n'a été prévu pour faire face aux désagréments à redouter (par exemple à Marseille).

Pour la CFE-CGC, le combat continue pour que **tous les salariés** impactés par les jeux soient en capacité de travailler sereinement.

#travaillemieuxpourvremieux

Jours pour hospitalisation

Lors de la commission des Affaires Sociales du 25 mars 2024, la Direction a fait un point sur les **jours pour hospitalisation du.de la conjoint.e ou d'un.e ascendant.e au 1er degré en ligne directe du.de la salarié.e** :

Conformément à l'article 11.2.4 de l'accord Temps de travail, en cas d'hospitalisation du conjoint ou d'un ascendant au 1er degré en ligne directe du salarié, ce dernier peut s'absenter exceptionnellement au moment même où l'événement se produit, dans les 15 jours calendaires qui le précèdent ou le suivent.

Cette durée d'absence est limitée à 5 jours par an et est limitée à la durée de l'hospitalisation. Par exemple, si l'hospitalisation dure 1 journée, alors l'autorisation d'absence sera d'une journée. Si l'hospitalisation dure une demi-journée, l'autorisation d'absence sera d'une demi-journée. Le jour à prendre en compte est celui de l'entrée en hospitalisation.

Ces journées d'absence sont décomptées en jours ouvrés et non pas uniquement sur les jours travaillés par le salarié.

Ces 5 jours ne sont pas fractionnables pour un même évènement. En revanche à titre d'exemple, si le salarié utilise 2 jours d'absence pour une hospitalisation A, il pourra utiliser les 3 jours restants pour une hospitalisation B qui surviendrait la même année.

Retrouvez [ici](#) le compte rendu de la dernière Commission des Affaires Sociales.

Source : CAS 25 mars 2024

Chauffage à Levallois

Des problèmes de climatisation et de chauffage sont signalés par les collaborateurs du site de Levallois depuis l'été 2023. Ainsi, du 1er Février 2022 au 8 mars 2023, ce sont 273 demandes qui ont été reçues par Covea immobilier. Et cet hiver, 151 demandes. La Direction assure que les problèmes de climatisation ont été résolus l'été dernier. Quant aux équipements de chauffage, ils sont en cours de remplacement, ce qui prendra environ 5 ans.

C'est quoi un élu CFE-CGC ?

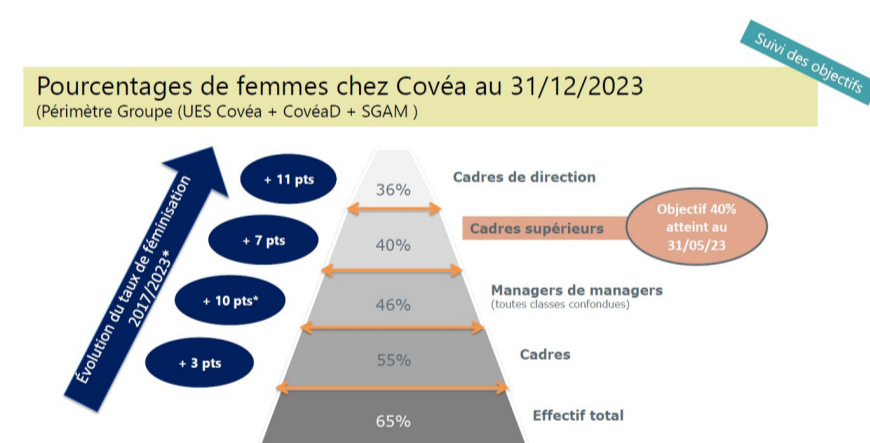
Un.e élu.e CFE-CGC, c'est quelqu'un qui connaît bien votre entreprise et vos collègues. C'est une personne dévouée, impliquée et à l'écoute de ses collègues. Elle connaît la stratégie, les contraintes, et les difficultés de l'entreprise car elle y travaille.

Tous les détails dans cette vidéo :

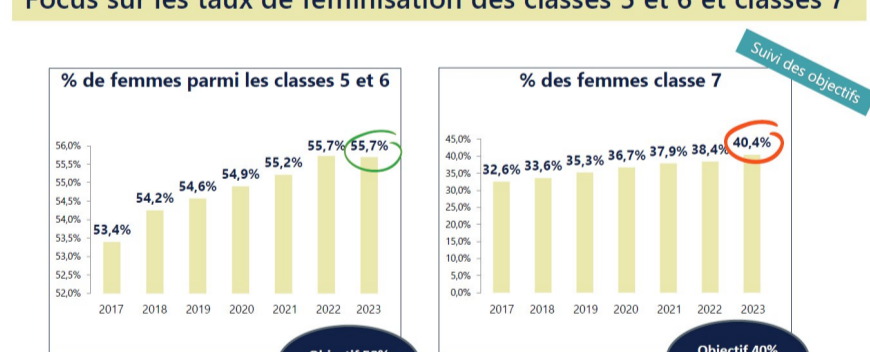


Egalité femmes-hommes chez Covéa

L'accord QVCT est en cours de renégociation, à cette occasion, quelques chiffres sur l'égalité femmes-hommes :



Focus sur les taux de féminisation des classes 5 et 6 et classes 7



Suivi des congés maternité, paternité et adoption

Année	Congés maternité		Congés paternité et accueil de l'enfant		Congés adoption	
	Nombre de collaboratrices	Nombre de jours	Nombre de collaborateurs	Nombre de jours	Nombre de collaborateurs	Nombre de jours
2023	633	78 005	275	6 354	0	0
2022	683	82 008	290	6 760	1	112
2021	706	78 485	262	4 113	6	435
2020	694	80 602	215	2 353	1	22
2019	704	81 046	238	2 568	1	43

Un congé paternité moyen de 23,1 jours en 2023 contre 10,9 jours en 2019

Dans le cadre de la QVCT, Covéa met en place des processus et se fixe des objectifs en termes d'égalité, que nous pouvons saluer. La route est encore longue mais nous continuons à faire en sorte que Covea reste sur la bonne voie !

Tickets restaurant : une nouvelle loi ?

Depuis 2022, les détenteurs de tickets restaurant peuvent les utiliser pour acheter des produits non directement consommables dans les rayons. Mais cette loi provisoire pourrait bien changer à la rentrée, comme nous l'explique cet [article du Parisien du 5 avril 2024](#)

Humour



Vous cherchez des informations FIABLES et PRÉCISES ? Choisissez exclusivement la Newsletter CFE-CGC

N'hésitez pas à contacter nos représentants CFE-CGC :

Niort

Le Mans

Levallois

CFE-CGC COVEA
Copyright © 2024 Tous droits réservés

Merci de ne pas transférer cet email

[Se désabonner](#) | [Signaler pour spam](#)